



## InfoURML N°10 COVID-19



## Dernières informations utiles en Normandie

**27 mars 2020**

### Les chiffres

En Normandie, **912 personnes ont été testées positives au COVID-19**, et ce au 27 mars 2020 sur un total de 5 519 prélèvements (soit 16,5% de positivité).

## **314 personnes sont hospitalisées, dont 91 en réanimation :**

65 personnes hospitalisées dans le Calvados

39 personnes hospitalisées dans l'Eure

25 personnes hospitalisées dans la Manche

15 personnes hospitalisées dans l'Orne

170 personnes hospitalisées dans la Seine-Maritime

Parmi elles, **25 personnes sont décédées en établissement de santé** (17 hommes et 8 femmes, avec un **âge médian de 80 ans**).

Depuis début mars, **73 personnes sont sorties** d'un établissement de santé.

## **Masques chirurgicaux et FFP2**

[Consultez le DGS-Urgent du 27 mars 2020](#)

## **Typologie de patients COVID-19**

- **Groupe 1** : Patient avec symptôme ORL, sans fièvre, sans signe respiratoire et sans comorbidités : Pas de consultation, se surveiller sur 14 jours.
- **Groupe 2** : Patient avec symptôme ORL, sans fièvre, sans signe respiratoire mais avec comorbidités : **Consulter en médecine générale\***.
- **Groupe 3** : Patient avec signes respiratoires, de la fièvre sans dyspnée ni signes de mauvaise tolérance ni comorbidité importante : **Consulter en médecine générale\***.
- **Groupe 4** : Patient avec signes respiratoires importants, de la fièvre, essoufflé mais sans comorbidité importante : Orienter vers le 15.
- **Groupe 5** : Patient avec signes respiratoires, de la fièvre et des comorbidités importantes : Orienter vers le 15.

\* Consultations en présentiel ou visio selon les cas...

## **Téléconsultations**

**Quelle prise en charge et comment facturer ?**

Par ailleurs, pendant la période de l'épidémie, **toutes les téléconsultations, quel qu'en soit le motif, sont prises en charge à 100 %** par l'Assurance Maladie, ce qui en simplifie la facturation.

Plusieurs fiches sont à votre disposition pour vous faciliter la facturation de ce nouvel acte de téléconsultation :

- [Recours à la téléconsultation dans le cadre de l'épidémie de Covid-19.](#)
- [Fiche médecins - Covid-19 : la téléconsultation simplifiée – Facturation en métropole.](#)
- [Suivi en téléconsultation d'un patient présentant une infection respiratoire](#)

Le principe est que les mêmes majorations qui s'appliquent aux consultations en présentiel s'appliquent également aux téléconsultations (majorations week-end et jours fériés).

Le téléservice [ADRi](#) facilite la facturation de l'acte de téléconsultation, il est préconisé d'y faire appel. C'est le moyen sûr et fiable de pratiquer le tiers payant intégral.

## **Permanence des soins des chirurgiens-dentistes de Normandie**

### ***A la demande de l'URPS Chirurgiens-Dentistes***

Tous les cabinets doivent assurer une garde par téléphone ou mail dans le but de rassurer leurs patients, d'assurer une première prise en charge par téléphone (conseils, ordonnances par mail) et de les aiguiller en cas de besoin vers le système de régulation.

Le régulateur (un par département), vérifie la réalité de l'urgence et envoie vers l'un des cabinets de garde avec l'équipement : FFP2, casques jetables, charlottes, lunettes protection,...

Les urgences sont donc traitées tant que les chirurgiens dentistes auront assez de matériel.

### **Régulation dans les 5 départements normands :**

**Attention ces numéros ne sont pas à communiquer aux patients.**

- **Calvados** : de 8h à 18h au 02 31 86 13 72
- **Eure** : de 9h à 13h au 02 32 31 60 41
- **Manche** : de 9h à 13h au 02 33 06 03 09
- **Orne** : de 9h à 12h au 06 64 82 78 24
- **Seine-Maritime** : de 9h à 13h et de 14h à 17h au 02 35 88 76 33

## Permanence des soins pour les MK de Normandie

### ***A la demande du Conseil Régional de l'Ordre des Masseurs-Kinésithérapeutes***

Afin d'aider au mieux les patients et les familles nécessitant des soins urgents, le conseil de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes, en collaboration avec le réseau bronchiolite normand, met en place la **plateforme téléphonique SOS KINES NORMANDS au 02 35 71 70 82** que les patients et les professionnels de santé pourront appeler de **9h à 18h, 7 jours sur 7** pour avoir les coordonnées du kinésithérapeute disponible le plus proche de chez eux.

[Cliquez sur la Procédure](#)

## Prélèvements COVID-19

Il est désormais **possible d'être testé dans les laboratoires en ville**, sur prescription médicale pour certaines catégories de patients et les professionnels de santé (Cf. [Prélèvements COVID-19](#)). Les prélèvements seront réalisés à domicile ou au laboratoire. Les patients ne doivent en aucun cas se rendre directement dans les laboratoires de biologie, mais **les appeler au préalable**.

Attention, pour certains laboratoires de ville, les résultats peuvent demander de 8 à 10 jours.

[Liste des laboratoires de ville en Normandie COVID-19 – au 19 mars 2020](#)

Pour autant, il semblerait qu'il existe une rupture concernant les principes actifs permettant de réaliser les prélèvements rendant difficile, voir impossible, la réalisation effective des prélèvements en ville.

## Numéro unique

L'Agence régionale de santé de Normandie a mis en place un numéro unique à joindre **pour les usagers et les professionnels de santé** :

**02 31 70 96 96**

Une équipe dédiée de l'Agence répond à vos questions sur le Covid19 **du lundi au dimanche de 9h à 18h.**

En savoir +



La médecine libérale innove en Normandie

**02 31 34 21 76**

**Siège social Caen**

**7 Rue du 11 Novembre - 14000 Caen**

**Antenne de Rouen**

**62 Quai Gaston Boulet - 76000 Rouen**



Vous recevez ce mail car vous êtes inscrit à la newsletter URML Normandie  
Pour toute information complémentaire contactez **[contact@urml-normandie.org](mailto:contact@urml-normandie.org)**

[Cliquez sur ce lien pour vous désabonner](#)